



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

Dossier de presse

PROTÉGER NOS FORÊTS ET LES POPULATIONS CONTRE LES INCENDIES

Édition 2020



Édito



M. Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

À l'heure où l'urgence écologique s'impose, les feux de forêt reprennent.

Plus tôt et de plus en plus au nord en raison des changements climatiques, les incendies peuvent partir, dévaster des hectares entiers. Ils sont une catastrophe environnementale, car ce sont des écosystèmes entiers qui sont détruits. Ils sont un péril pour les femmes et les hommes, aussi, et chaque année ils menacent des habitations.

Alors sapeurs-pompiers, sapeurs-sauveteurs, pilotes et équipes de la Sécurité civile redoublent de vigilance et agissent ensemble pour lutter contre chaque départ de feu, contre chaque incendie. Par leur engagement sans faille, ils sont à la fois les soldats du feu et les soldats de la planète.

Ce combat n'est pas sans danger et, en ce début d'été, chacun garde en mémoire Franck Chesneau, tombé l'année dernière en protégeant une maison menacée par les flammes. Son souvenir est vif mais la mission continue et chacun la mène avec détermination et passion.

Avec Laurent Nuñez, je veux rendre hommage aux femmes et aux hommes de la Sécurité civile, leur dire notre reconnaissance et celle des Français.

Mais cette reconnaissance, ce sont aussi des moyens et des actes. Notre stratégie est claire, autour de trois piliers :

- améliorer l'anticipation et la prévention pour renforcer encore notre réactivité ;
- engager des moyens terrestres conséquents ;
- mobiliser un nombre important de vecteurs aériens dans le contexte du renouvellement et de la modernisation de notre flotte. Celle-ci sera enrichie de deux nouveaux avions bombardiers d'eau dès 2024 grâce au partenariat que nous établissons cette année avec l'Union européenne.

Cette année, 19 aéronefs bombardiers d'eau, 4 avions de reconnaissance et jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs pourront être mobilisés pour se déployer et intervenir rapidement sur les lieux des incendies.

Et notre combat ne s'arrête pas là. Nous continuerons à traquer sans cesse ceux qui mettent en danger des vies et notre nature en étant à l'origine des départs de feux.

2019 a été une année particulièrement éprouvante. Et si nous espérons que l'été 2020 sera moins dur, nous nous tenons prêts à agir et combattre les feux de forêt.

Glossaire

ABE : Avion Bombardier d'Eau

ABEL : Avion Bombardier d'Eau Léger

ARDFCI : Association Régionale de Défense de la Forêt
Contre les Incendies

CCF : Camion-Citerne Feux de Forêt

CCGC : Camion-Citerne Grande Capacité

CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de
Secours

COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des
Crises

COS : Commandant des Opérations de Secours

COZ : Centre Opérationnel de Zone

DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la
Gestion des Crises

DIHN : Détachement d'Intervention Hélicopté National

DIR : Détachement d'Intervention Retardant

DIS : Détachement d'Intervention Spécialisé

ÉMIZ : État-Major Interministériel de Zone de Défense et de
Sécurité

FEN : Feux d'Espace Naturel

ForMiSC : Formations Militaires de la Sécurité Civile

GAPP : Groupe d'Appui

GAAr : Guet Aérien Armé

GIFF : Groupe d'Intervention Feux de Forêt

GOLFF : Groupe Opérationnel de Lutte
Contre les Feux de Forêt

HBE : Hélicoptère Bombardier d'Eau

ONF : Office National des Forêts

PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts
Contre les Incendies

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIFF : Section d'Intervention Feux de Forêt

SIR : Section d'Intervention Retardant

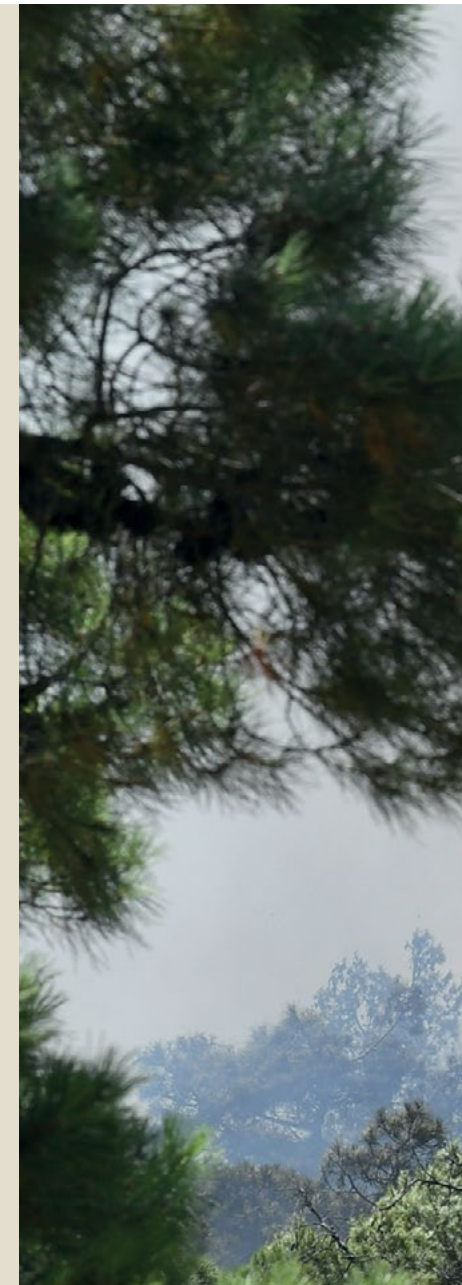
SIS : Service d'Incendie et de Secours

UFR : Unité de Fabrication Retardant

UIFF : Unité d'Intervention Feux de Forêt

UIISC : Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité
Civile

VLTT : Véhicule de Liaison Tout-Terrain



Dossier de presse

Feux de forêt campagne 2020

Sommaire

Bilan des feux de forêt en 2019	4
La stratégie de lutte contre les feux de forêt en France	10
Au cœur du dispositif de lutte 2020	14
Les consignes de prévention	26

Bilan des feux de forêt en France en 2019

Avec une surface couvrant un quart du territoire national, soit 15 millions d'hectares de forêts, la France occupe la troisième place des pays les plus boisés de l'Union européenne. Mais cette richesse, à laquelle s'ajoute la diversité des zones forestières françaises constituées de plus de 130 espèces d'arbres différentes, rend le territoire plus vulnérable aux incendies.

En fonction des conditions climatiques et météorologiques, ces feux constituent un danger pour les biens et les personnes, nécessitant l'intervention de moyens terrestres et aériens importants.

C'est grâce à une politique globale et une véritable stratégie pérenne que la lutte contre le feu s'organise dans notre pays, depuis la prévention au quotidien, la surveillance des massifs, l'anticipation des risques jusqu'à une lutte efficace et multivectorielle contre les sinistres.

Dès le début de la saison estivale, tous les services de l'État mais aussi les services d'incendie et de secours, les communes, les intercommunalités, les conseils départementaux, les associations et les comités feux de forêts sont mobilisés pour lutter contre ce type de feu, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur étant en charge du dispositif national.

En 2019, la DGSCGC a déployé d'importants moyens pour protéger les populations et les massifs forestiers, en renfort des sapeurs-pompiers territoriaux, primo-intervenants.



Les chiffres-clés de la saison 2019

La saison 2019 de feux de végétation, à l'instar de 2017, est au dessus de la moyenne décennale et très différente de 2018, année ayant connu une météo exceptionnellement favorable. En 2019, **14 950 hectares de forêts** ont été parcourus par les feux, représentant **environ 2 900 incendies**.

L'année 2019 a également été fortement marquée par d'autres feux d'espaces naturels (friches et parcelles non cultivées) avec plus de **8 550 hectares brûlés**, notamment dans les zones Ouest et Est.

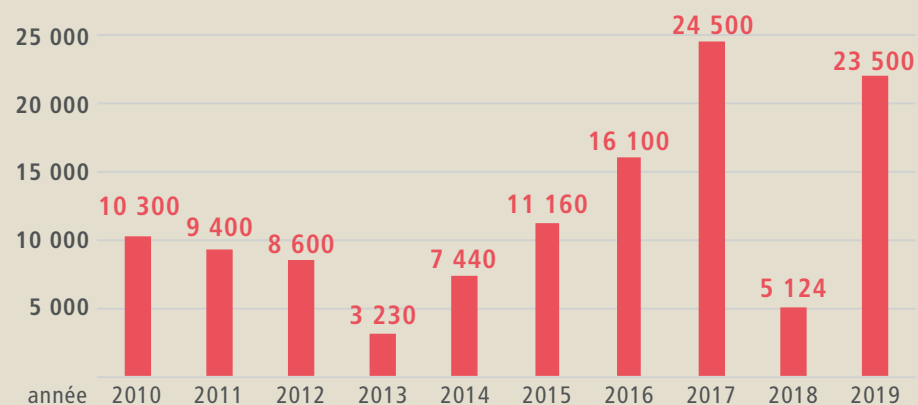
Au total en 2019, la surface brûlée en France représente 23 500 hectares.

Ce chiffre peut s'expliquer par des conditions météorologiques défavorables sur la majeure partie du territoire métropolitain et ce tout au long de l'année. Après un automne très sec et un hiver globalement proche des normales saisonnières à l'exception du pourtour méditerranéen, le déficit en précipitation était très important sur une majeure partie du territoire métropolitain, notamment sur une large diagonale reliant le sud-ouest à l'est de la France et couvrant le Massif Central. Au mois de mars, le déficit hydrique était en moyenne de 30 à 50 % voire 70 % sur certains secteurs. Il n'a cessé de s'aggraver jusqu'en novembre 2019.

Les températures estivales ont dépassé de 3 à 4 degrés les normales saisonnières sur une large partie du territoire et deux épisodes caniculaires en juin et juillet ont considérablement aggravé le risque d'incendie. Seul facteur favorable, le nombre de jours de vent fort est resté très inférieur à la normale, particulièrement en Provence et en Languedoc.

Dans ce contexte opérationnel, le dispositif de lutte contre les incendies de forêts a dû être mobilisé particulièrement tôt dès le mois de février pour des incendies en Corse et très sollicité courant juillet-août.

Surfaces brûlées en France sur 10 ans (hectares)



En 2019, les moyens aériens de la Sécurité civile ont réalisé **6 833 heures de vol** pour **5 056 largages**, dans le cadre des missions de lutte contre les feux de forêt (interventions, entraînements et transports).

Tout au long de l'été, les avions de la Sécurité civile ont réalisé **978 heures de vol** dans le cadre du Guet Aérien Armé (GAAR), spécificité française permettant la détection précoce des incendies. Ils ont permis de stopper le développement de près de **70 départs de feu** dont les conséquences auraient pu être désastreuses au regard des conditions météorologiques particulièrement défavorables. Sur feu, les aéronefs de la Sécurité civile ont volé **1 742 heures** dont **35 heures** pour le détachement Dash présent à La Réunion.

Enfin, dans le cadre des opérations d'investigation et de coordination de la lutte, **60 heures de vol** ont été réalisées.

Durant l'année 2019, ce sont donc **4 256 largages** sur feux qui ont été effectués par les avions bombardiers d'eau (ABE) de l'État dont un pic d'activité le 15 juillet avec **150 largages** dans la même journée pour lutter contre un incendie dans l'Aude. Il faut également noter la mobilisation de 18 aéronefs sur le seul incendie de Générac (Gard) début août.



Concernant les moyens terrestres, les Formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) ont été engagées sur une **cinquantaine de feux** et ont réalisé **345 missions** préventives de quadrillage du terrain, principalement en Corse.

À plusieurs reprises, des colonnes de renforts de sapeurs-pompiers zonaux ont été mobilisées pour prêter main forte aux sapeurs-pompiers de la zone Sud, mais également dans les zones sévèrement touchées par les feux d'espaces naturels comme dans l'Eure par exemple.



La situation au sein des zones*

565 feux de végétation ont touché la zone Ouest en 2019, occasionnant une surface brûlée totale de **4 700 hectares (dont 945 hectares de forêts)**. Un bilan important qui s'explique par des conditions climatiques très défavorables.

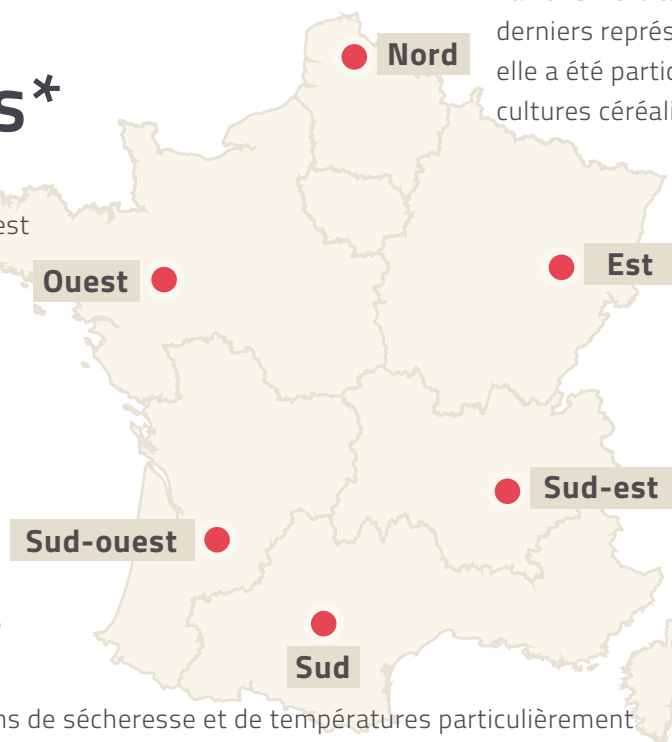
Les superficies brûlées restent dans la moyenne (**3 300 hectares, dont 1 500 hectares de forêts**). La partie nord de la zone a également été concernée par un pic d'activité lors des épisodes caniculaires mais le massif des Landes de Gascogne a été relativement épargné.



Outre-mer

À La Réunion, le bilan est à la hausse mais il se concentre principalement sur **1 incendie** le 20 janvier, sur la commune de Sainte-Rose, avec **1 756 hectares brûlés**.

Malgré des conditions de sécheresse et de températures particulièrement défavorables, l'absence d'épisode de vent et le resserrement du danger d'incendie sur le Languedoc a permis de limiter le bilan 2019 qui reste tout de même au dessus de la moyenne décennale : **8 700 hectares de forêts détruits et 11 200 hectares de végétation au total**.



La zone Nord a été relativement épargnée par les feux de forêt, ces derniers représentant un total de **0,2 hectare brûlé**. En revanche, elle a été particulièrement concernée par les feux de chaumes et de cultures céréalières.

La saison estivale a également été intense pour la zone Est, avec d'importants feux de récoltes et de chaumes. Entre le 26 juin et le 5 septembre, on comptabilise **383 incendies**, principalement dans la Marne et l'Aube, soit **1 200 hectares brûlés au total**.

1 400 hectares brûlés au total, 488 incendies (dont 1 250 hectares de forêts et 323 feux de forêt) ce qui correspond au double de la superficie recensée en 2017.

La semaine du 22 juillet a connu un épisode caniculaire historique déclenchant de nombreux feux partout en France. Sur la seule journée du 25 juillet, **323 incendies** ont été comptabilisés dans la zone Ouest et **31 feux de récoltes** dans la zone Est, représentant pour ces derniers **1 250 hectares de surface brûlée**. À l'échelle nationale, l'estimation de la superficie de feux de cultures (chaumes et céréales) est proche de **15 000 hectares** et concerne principalement la moitié nord de la métropole.

*Données issues de la Base de données des incendies de forêts en France.

L'ensemble de ces chiffres ne prend pas en compte les feux de récoltes et de chaume, estimés à 15 000 hectares de surface brûlée.

Hommage à Franck Chesneau



Ce 2 août 2019, à Générac (Gard), les sapeurs-pompiers et les forces de la Sécurité civile luttent contre un important feu de forêt. Franck Chesneau, 49 ans, pilote du Tracker T22, perd tragiquement la vie alors que son avion s'écrase en combattant l'incendie.

Avant d'intégrer la Sécurité civile, Franck Chesneau a piloté un Mirage 2000N de l'Armée de l'air durant 10 ans. Il rejoint la Sécurité civile en 2008, en tant que pilote et avait ce 2 août 2019, plus de 5 500 heures de vol à son actif. Marié et père de deux enfants, il était également sapeur-pompier volontaire au SDIS 13. Franck Chesneau a été décoré de la Légion d'honneur à titre posthume par le ministre de l'Intérieur et médaillé de la sécurité intérieure échelon or.

Tous les acteurs de la Sécurité civile ont rendu hommage à son sacrifice à l'occasion d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Intérieur le 6 août 2019.



Une remontée des incendies vers le centre et le nord de la France

Les épisodes de sécheresse qui se multiplient exposent davantage l'ensemble du pays aux risques de feux de végétation. Selon Météo-France, la zone touchée habituellement par les incendies remonte peu à peu vers le Nord et pourrait se situer aux alentours de la Loire vers 2040.

En 2050, la moitié des surfaces boisées métropolitaines pourrait être concernée par un niveau élevé d'aléa feux de forêt. Les sécheresses seraient plus intenses, plus fréquentes et concerneraient davantage de territoires, favorisant directement les incendies et apportant une extension géographique du risque vers l'ouest et le nord de la France.

Par exemple pour la région Centre-Val de Loire, sur **920 000 hectares** d'espaces naturels, **180 000** sont sensibles aux incendies, ou encore pour la partie ouest du pays avec environ **170 000 hectares** de végétation concernés par les feux.

La stratégie française de lutte contre les feux de forêt

Fort d'une organisation qui a fait ses preuves, le dispositif français de lutte contre les feux de forêt repose sur une anticipation forte pour détecter les feux le plus rapidement possible et engager les moyens adaptés.

Une prévention accrue

La stratégie nationale mise en place par l'État impose des travaux de prévention. Le plan départemental de protection de la forêt contre l'incendie (PDPFCI) définit les grandes orientations en matière de prévention et de lutte contre les incendies, les actions à mener et les objectifs à atteindre en prenant en compte les feux et les aménagements ainsi que leur planification. Les travaux ainsi effectués visent à éviter l'éclosion, puis la propagation des feux sur les zones forestières, faciliter l'intervention des services de secours et enfin valoriser leurs actions. L'obligation de débroussaillage dans les départements exposés aux risques d'incendies de forêts contribue au renforcement de cette action de prévention.

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

- autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, dans un diamètre de 50 m ;
- autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 m ;
- sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU...).



Une attaque précoce des feux

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Pour être traité efficacement, un feu doit avoir parcouru moins de 1 hectare lorsque les premiers intervenants commencent à le combattre.

En période de risque élevé, ce principe doit permettre d'attaquer tout feu dans les 10 minutes suivant sa détection. L'intervention repose alors sur la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers des différents SIS (déployés dans les massifs sensibles aux côtés des agents forestiers, des comités communaux feux de forêts...) ou des moyens nationaux qui y prennent toute leur part :

- détachements des Formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC) ;
- Guet Aérien Armé opéré par les avions de la Sécurité civile (GAAR) ;
- colonnes prévisionnelles de renfort formées de sapeurs-pompiers qualifiés venant de toute la France ;
- patrouilles militaires mises à disposition dans le cadre d'un protocole conclu avec le ministère des Armées.

Les moyens aériens jouent un rôle prépondérant dans la stratégie d'attaque des feux naissants : ils peuvent rapidement être les premiers sur les lieux d'un incendie, grâce au dispositif unique de surveillance mis en place en France, appelé guet aérien armé. Il appartient alors aux moyens terrestres d'exploiter leurs largages et d'achever l'extinction. Dans les autres cas, les moyens aériens appuient l'action des équipes au sol. Sans leur concours, l'objectif d'intervenir en période de risques sur les dépôts de feu avec un délai inférieur à 10 minutes ne pourrait pas être atteint dans les secteurs difficiles d'accès.



**le dispositif français vise
à traiter tout feu dans les
10 minutes suivant
sa détection**

Une évaluation précise quotidienne du danger

Grâce à une collaboration soutenue avec Météo-France, l'Office national des forêts (ONF), les SIS et l'Association régionale de Défense de la Forêt Contre les Incendies (ARDFCI), les centres opérationnels disposent quotidiennement d'éléments d'évaluation du risque d'incendie de forêts. La coopération avec ces services permet de perfectionner les analyses conduites et d'affiner l'appréciation du danger.

Par exemple en été, dans les départements de l'arc méditerranéen, une cellule de prévisionnistes de Météo-France spécialisée dans l'analyse du danger météorologique d'incendie est mise en place au sein du centre opérationnel de la zone Sud. Les analyses fournies par cette cellule sont consolidées par les travaux menés par l'ONF sur la sensibilité au feu des végétaux et par la remontée d'information sur l'activité opérationnelle des SIS.

L'analyse permanente du risque incendie en région méditerranéenne



Des moyens dimensionnés

À la hauteur des enjeux, le dispositif français permet de circonscrire rapidement la majorité des feux et constitue une force d'intervention sur les feux de forêt unique en Europe.

Chaque jour, la Sécurité civile est en capacité de mobiliser **19 aéronefs bombardiers d'eau, 4 aéronefs de reconnaissance** et **jusqu'à 2 500 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs** qui interviennent en renfort des secours locaux et ceci tout au long de la période estivale et au-delà si les conditions météorologiques le nécessitent. Selon le niveau de risque, l'importance des sinistres et les besoins d'extinction, elle répartit ces moyens sur l'ensemble du territoire.













Au cœur du dispositif de lutte 2020

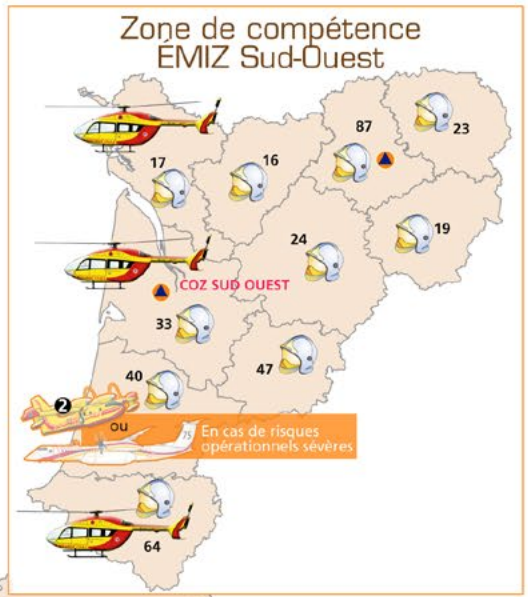
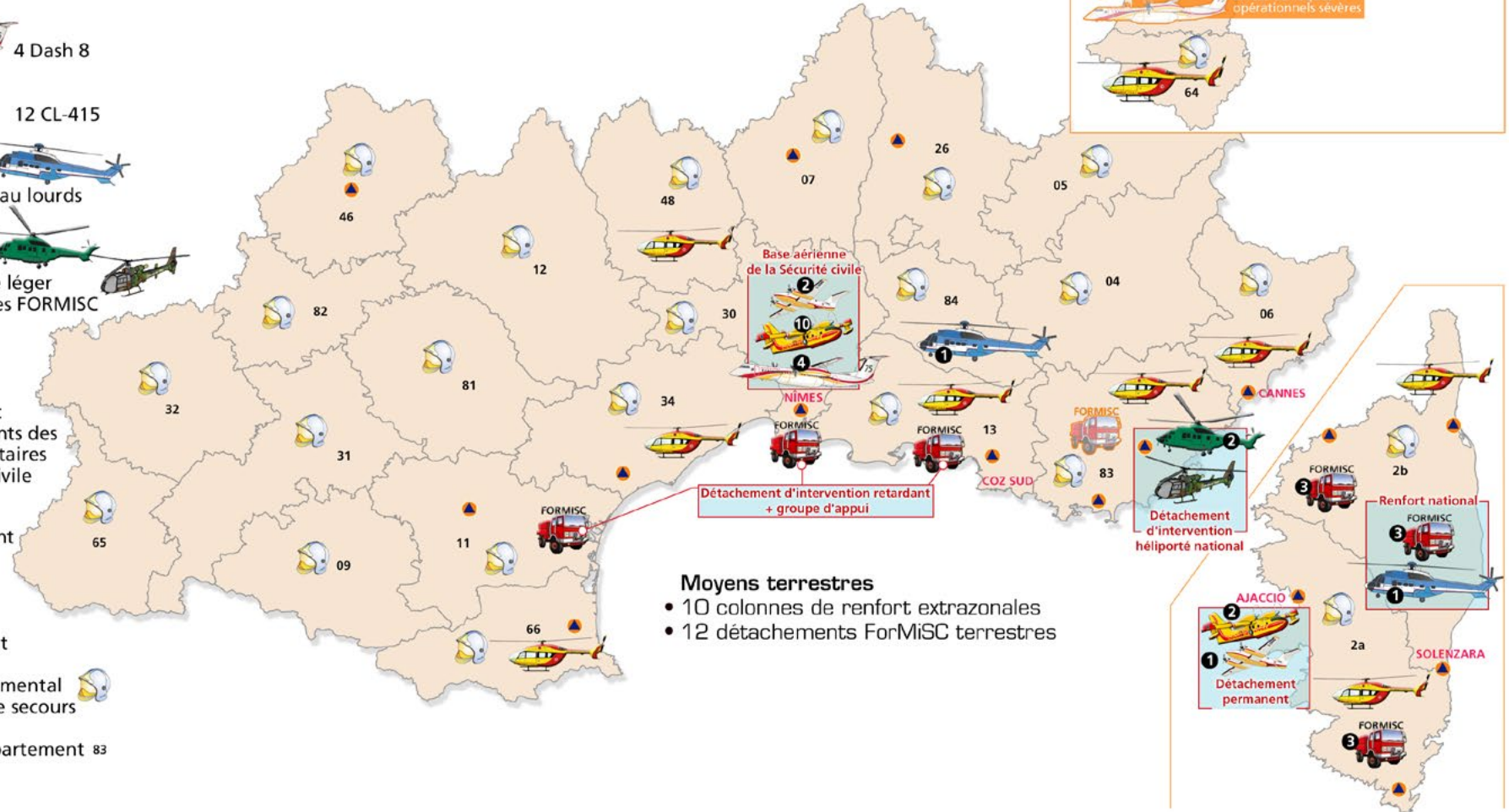
Au premier niveau d'intervention, la lutte contre les feux incombe aux sapeurs-pompiers du service d'incendie et de secours local. Leur action peut être renforcée par des moyens mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et coordonnés par les centres opérationnels de zone (COZ) et le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC). Le dispositif national de lutte contre les feux de forêt, s'il est localisé dans la zone Sud, a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national, notamment pour tenir compte de la vulnérabilité du massif landais ou encore de la remontée des feux d'espace naturel vers le centre et le nord de la France. Pour la campagne 2020, la déclinaison du plan d'actions répond à trois objectifs : mobiliser tout d'abord un nombre important de vecteurs aériens, élever le niveau de la maintenance opérationnelle et enfin maintenir une exigence forte d'anticipation et de réactivité.



Zone de compétence ÉMIZ Sud au titre des feux de forêt (départements de la zone Sud + Ardèche et Drôme)

-  3 avions d'investigation et de coordination
-  Hélicoptères de secours et de commandement :
- 8 EC145
-  4 Dash 8
-  12 CL-415
-  2 hélicoptères bombardier d'eau lourds
-  2 hélicoptères de manœuvre et 1 hélicoptère léger pour le DIHN des FORMISC
-  **FORMISC**
Positionnement des détachements des formations militaires de la Sécurité civile
-  Station de ravitaillement des avions
-  Nombre de machines en détachement
-  Service départemental d'incendie et de secours
- Numéro de département ⁸³

Des détachements supplémentaires peuvent être constitués au profit d'autres zones menacées.



- Moyens terrestres**
- 10 colonnes de renfort extrazonales
 - 12 détachements ForMiSC terrestres

Moyens terrestres

Dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, les services d'incendie et de secours engagent différents moyens. Dans un premier temps, la lutte est menée au sol à partir d'un engin dédié à cette mission : **le camion-citerne feux de forêt (CCF)**.

CAMION-CITERNE FEUX DE FORÊT



- **Personnels** : 2 à 4 sapeurs-pompiers
- **Missions** : Lutte contre les feux de végétaux, surveillance des massifs forestiers en dispositif préventif
- **Châssis 4X4** avec des capacités de franchissement tout terrain
- **Quantité d'eau en citerne** : 1 000 à 12 000 L (3 catégories de CCF suivant leur quantité d'eau et leur tonnage : léger, moyen et super)



Ils sont aussi équipés d'arceaux de sécurité avec une autoprotection, dans le cadre où le camion viendrait à se retourner ou être encerclé par les flammes.

Groupe d'intervention feux de forêt (GIFF) et Unité d'intervention feux de forêt (UIFF)

Lorsque l'évolution du sinistre et les besoins en eau dépassent les possibilités d'action d'un CCF, la mise en œuvre simultanée de plusieurs CCF est nécessaire : cet ensemble de véhicules constitue le GIFF. Il est constitué **d'un véhicule de commandement et de 4 engins de lutte (CCF)**.

Dans le Sud-Ouest, du fait de la différence de végétation et des massifs, ce sont des Unités d'intervention feux de forêt (UIFF) avec **1 véhicule de commandement et 2 engins de lutte (CCF)**. Ce dispositif historique est utilisé par la Gironde, les Landes, Le Lot-et-Garonne, la Charente-Maritime et la Dordogne. Des moyens complémentaires de type logistique, alimentation en eau et commandement peuvent compléter le dispositif sur le terrain.





Colonnes de renfort zonales

En fonction de la situation météorologique et opérationnelle, en prévision d'un risque important, un préfet de département peut être amené à demander le pré-positionnement de moyens sapeurs-pompiers extra-départementaux par le biais du COZ. Appelées colonnes de renfort zonales, elles sont **10 au total** partout en France, soit **plus de 700 personnels formés**.

La colonne feux de forêt est engagée sur les feux les plus importants et est constituée d'un élément de commandement et de soutien, ainsi que de **3 groupes d'intervention feux de forêt (GIFF)**. Elle assure un maillage du terrain dans le cadre du dispositif préventif en fonction du niveau de danger.

En complément de ces moyens sapeurs-pompiers, les services d'incendie et de secours peuvent être renforcés par les moyens nationaux avec **les Formations militaires de la Sécurité civile (ForMiSC)**. Réparties au sein de **3 unités d'instruction et d'intervention (UIISC)**, elles mobilisent plus de **650 hommes et femmes** sur le terrain durant cette campagne. Les sapeurs-sauveteurs constituent **trois groupes opérationnels de lutte contre les feux de forêt (GOLFF)** basés au sein de la zone Sud dont un en Corse. **Un groupement d'astreinte nationale (GAN)** peut intégrer le dispositif selon les besoins.

Détachement d'intervention hélicoptéré national (DIHN)

Armé par les ForMiSC, le DIHN intervient en terrain difficile. Il mène des actions de lutte sur des secteurs inaccessibles par voie terrestre, grâce à l'appui des **3 hélicoptères** mis à disposition par le ministère des Armées dans le cadre du protocole Héphaïstos (1 hélicoptère léger et 2 hélicoptères de manœuvre).

Sur ordre, le DIHN peut participer à l'évacuation d'urgence de personnes directement menacées ou sinistrées. Il est habilité à utiliser **le système d'aérocordage** ainsi que **la nacelle ESCAPE** (jusqu'à 10 personnes) à partir d'hélicoptères militaires. En fonction des risques météorologiques, le DIHN pourra se pré-positionner en Corse.

Certains départements disposent de leur propre détachement d'intervention hélicoptéré.



Groupe d'appui (GAPP)

Afin de réaliser des ouvertures d'itinéraire, des pare-feux et la valorisation d'une ligne d'appui, les sapeurs-sauveteurs utilisent **des bulldozers**. Ce détachement est appuyé par le groupe du génie intégré du ministère des Armées dans le cadre du protocole Héphaïstos.

Durant la campagne, **3 GAPP sont armés**, l'un à Lézignan-Corbières (11) et l'autre à Brignoles (83) ou à Nîmes (30) et le troisième à Velaux (13).



Détachement d'intervention retardant (DIR)

Afin de retarder la progression des incendies, ces équipes spécialisées utilisent un additif avec l'eau sur les végétaux. La pose de retardant par voie terrestre présente deux avantages : elle est permise de jour comme de nuit et le contrôle de l'application au sol renforce l'efficacité du produit. Elle complète les opérations de largage de produit retardant effectuées par les moyens aériens qui ne sont possibles que de jour.

Les sapeurs-sauveteurs disposent donc de **3 détachements d'intervention retardant (DIR)**, composés chacun **d'1 Section d'intervention retardant (SIR)** et **d'1 Unité de fabrication et de ravitaillement (UFR)**.

La SIR est constituée **d'1 Véhicule de Liaison Tout Terrain (VLTT) + 3 Camions-Citerne Feux de Forêts 6 000 L ou 8 000 L (CCF) + 1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500 L (CCGC) + 1 camion logistique et pionnier**. L'UFR est une semi-remorque d'une contenance de 30 m³ dont **18 000 L de produit retardant** et **12 000 L d'eau** pour alimenter les engins de la SIR.

En 1 h 30, le DIR peut assurer la pose d'une ligne de retardant de 2 km de longueur sur une largeur de 12 m.

Durant la campagne, ces trois détachements sont armés, à Lézignan-Corbières (11), à Velaux (13) et le troisième selon la stratégie adaptée à Brignoles (83) ou à Nîmes (30).





Section d'intervention feux de forêt (SIFF)

Pour attaquer les feux naissants, protéger les points sensibles, participer à la lutte sur feu établi, mettre en œuvre les établissements de grande longueur (EGL) et traiter les foyers résiduels, les sapeurs-sauveteurs sont organisés en SIFF.

Ils sont composés **d'1 Véhicule de Liaison Tout Terrain (VLTT) + 3 Camions-Citerne Feux de Forêts 4 000 à 9 000 L (CCF) + 1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500 L (CCGC) + 1 camion logistique et pionnier.**



Détachement d'intervention spécialisé (DIS)

Chaque détachement d'intervention spécialisé est composé de **30 sapeurs-sauveteurs** qui arment **3 Camions Citerne Incendie Léger Feux de Forêt 1000 L (CCILF), 1 Camion-Citerne Grande Capacité 14 500L (CCGC) et 1 véhicule pionnier.** Son équipement lui permet notamment de participer au maillage préventif du terrain, d'attaquer les feux naissants, de mettre en œuvre des établissements de grande longueur, de participer à des actions de lutte sur des secteurs non virulents, de traiter des foyers résiduels et de contribuer à la protection de points sensibles aux interfaces « habitat-forêt ».

Durant la campagne, **deux détachements** de ce type sont armés. Ils sont prépositionnés en Corse : à Ajaccio (2A) et à L'Île-Rousse (2B).

Moyens aériens

Depuis 1963, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une flotte d'avions bombardiers d'eau pour renforcer l'action des troupes au sol.

En 2020, les **16 avions bombardiers d'eau** présentent une capacité totale de **112 000 litres**. **Trois avions de reconnaissance** ont également vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire sur engagement de la DGSCGC. Les hélicoptères de la Sécurité civile sont également mobilisés tout au long de la saison.

12 Canadair



Avions amphibies, la rapidité de leurs rotations après écopage sur le plan d'eau le plus proche du lieu du sinistre reste un atout incontestable. Les soutes de cet hydravion peuvent être remplies d'eau ou de produit retardant. Sur une distance de 5 km entre le feu et le plan d'eau, un Canadair peut effectuer **14 largages par heure**. À compter du 1^{er} juillet, un détachement permanent de **2 Canadair** est basé à Ajaccio pour toute la saison.

CANADAIR CL-415



INDICATIF OPÉRATIONNEL : PÉLICAN

- **Missions :** attaque directe et massive des incendies, défense de points sensibles, largage de sécurité et guet aérien armé pour l'attaque de feux naissants
- **Équipage :** 1 pilote et 1 copilote
- **Longueur :** 19,82 m
- **Hauteur :** 8,98 m
- **Envergure :** 28,60 m
- **Puissance du biturbo-propulseur :** 2 380 chevaux chacun
- **Vitesse de largage :** 195 km/h
- **Vitesse de croisière :** 350 km/h
- **Hauteur de largage :** 30 m
- **Capacité d'emport :** 6 000 L
- **Vitesse d'écopage :** 130 km/h
- **Distance d'écopage :** 400 m
- **Durée d'écopage :** 10 s
- **Autonomie de vol sur feu :** 3 h 30
- **Autonomie de vol en voyage :** 6 h

DASH 8 Q400 MR



INDICATIF OPÉRATIONNEL : MILAN

- **Missions :** attaque des feux naissants en eau ou en retardant, guet aérien armé, pose de lignes de retardant, transport de passagers et/ou de fret selon la configuration
- **Équipage :** 1 pilote et 1 copilote
- **Longueur :** 32,83 m
- **Hauteur :** 8,34 m
- **Envergure :** 28,42 m
- **Puissance du biturbo-propulseur :** 10 000 chevaux
- **Vitesse de largage :** 241 km/h
- **Vitesse de croisière :** 650 km/h
- **Vitesse maximale :** 685 km/h
- **Hauteur de largage :** entre 30 et 45 m
- **Version bombardier :** capacité d'emport : 10 000 L
- **Version passagers/frets :** 64 personnes ou 19 personnes et 4 T de fret ou 9,5 T de fret
- **Autonomie :** jusqu'à 5 h suivant la configuration



Le Dash permet de relier Nîmes-Bordeaux en 1 h (au lieu de 2 h pour le Canadair).

4 Dash



Amenés à renforcer la flotte et remplacer les Tracker, **4 autres Dash 8 Q400 MRBET** « Multi Rôle Bombardier d'Eau et Transport » seront livrés progressivement d'ici 2023, en plus des 2 ayant déjà été livrés en 2019 et 2020, portant la flotte de Dash à **8 appareils**.

BEECHCRAFT 200 SUPER KING AIR



INDICATIFS OPÉRATIONNELS : BENGALE (INVESTIGATION) ET ICARE (COORDINATION)

- **Missions :** investigation (compte rendu de la situation et arbitrage sur les moyens aériens nécessaires), coordination et commandement des opérations aériennes (« tour de contrôle mobile » facilitant les communications air/sol et assurant la gestion des objectifs pour les avions engagés)
- **Équipage :** 1 pilote accompagné d'un officier d'investigation
- **Longueur :** 13,34 m
- **Hauteur :** 4,57 m
- **Envergure :** 17 m
- **Vitesse de croisière :** 420 km/h
- **Vitesse maximale :** 480 km/h
- **Capacité de transport :** 4 à 9 passagers
- **Autonomie sur feu :** 4 h

En mission d'investigation, le survol du chantier dure en moyenne **une vingtaine de minutes**. Il est exécuté à **500 m d'altitude** avec une vue idéale sur l'incendie pour en déterminer les caractéristiques et les risques probables d'évolution, ou à plus haute altitude si d'autres aéronefs sont engagés.

3 Beechcraft



ère de l'Intérieur/EPELLEUR

L'officier d'investigation et d'intervention présent à bord a pour mission l'observation et l'évaluation des feux. Il renseigne l'autorité sur l'importance du sinistre et l'opportunité d'engager des moyens nationaux. Il estime aussi le volume des moyens nécessaires en fonction du sinistre afin de permettre au COZ de déterminer et de hiérarchiser les priorités en cas de demandes multiples provenant de plusieurs départements.

HÉLICOPTÈRE EC145



INDICATIF : DRAGON

- **Missions :** reconnaissance aérienne du feu, transport de personnels avec matériels, mise en sécurité et évacuation de personnes en danger, guidage des moyens aériens et terrestres
- **Équipage :** 1 pilote et 1 mécanicien opérateur de bord. Le COS, l'officier aéro ou un chef de secteur peuvent également monter à bord
- **Longueur :** 13,03 m
- **Diamètre rotor :** 11 m
- **Vitesse de croisière :** 240 km/h
- **Vitesse maximale :** 268 km/h
- **Capacité de transport :** 9 passagers
- **Charge maximale au décollage :** 3,6 T
- **Autonomie :** 2 h15

34 hélicoptères EC145

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire (**23 bases permanentes** et **4 bases temporaires**).



Afin de pallier l'arrêt de la flotte Tracker, la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises active en 2020 **1 à 2 hélicoptère(s)** avec une capacité de largage de **3 500 L d'eau** en fonction des situations et des besoins. Un de ces appareils pourra notamment être positionné en Corse.

Moyens aériens locaux



Pour la campagne feux de forêt, certaines collectivités territoriales et services d'incendie et de secours louent des aéronefs : **des hélicoptères bombardiers d'eau (HBE)**, emportant de **800 à 1 500 L** suivant le modèle et **des avions bombardiers d'eau légers (ABEL)**, disposant de **3 000 L** au maximum. Certains SIS louent également des hélicoptères de commandement ou des avions de surveillance.

Ces vecteurs participent à la détection, à l'alerte et à l'attaque des feux naissants ainsi qu'au traitement des foyers résiduels.

Ces avions ont également des indicatifs : **Morane** pour les avions bombardiers d'eau ou hélicoptères bombardiers d'eau et **Horus** pour les avions de reconnaissance et d'observation.

Drone



Lors des opérations de lutte contre les feux de forêt, les missions du drone sont multiples : reconnaître la zone d'intervention, confirmer la présence d'un départ de feu, guider et superviser l'action des moyens terrestres, rechercher la présence de points chauds, évaluer le volume et l'étendue du sinistre, transmettre des images par streaming en différé et en temps réel au niveau du PC ou des centres opérationnels et réaliser des images 3D.

Pour mettre en œuvre ce vecteur, **2 à 4 personnes** sont nécessaires (dont **1 officier de liaison d'aéronefs télépilotés**). Les drones peuvent être équipés de différents capteurs comme des lasers ou des caméras thermiques.

Chaque service d'incendie et de secours peut posséder son unité drone. En 2020, un drone des ForMiSC sera déployé en Corse.

Moyens mis à disposition par l'armée : le Protocole Héphestos

Le protocole Héphestos est un dispositif qui lie le ministère des Armées au ministère de l'Intérieur. Durant toute la campagne feux de forêt, **plus de 50 militaires, 3 hélicoptères et une quinzaine de véhicules** seront déployés pour assister les services d'incendie et secours de la zone Sud.

Des modules adaptés de surveillance (MAS) en Corse seront en charge de la surveillance des massifs forestiers afin de détecter tout départ de feu. Ils assureront également une mission de prévention et d'information au public afin de les sensibiliser sur les règles élémentaires à respecter pour protéger la nature.



Les conseils de prévention

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. La vigilance de tous et le respect des consignes restent les meilleures protections contre les feux de forêt.

Si vous vous trouvez confronté à un feu, soyez acteur de votre sécurité et appréhendez le danger pour vous en protéger.



Pour limiter le risque,
vous pouvez agir !

En prévention



Si vous habitez en forêt ou à proximité

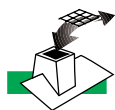
Tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (**dans un périmètre de 200 m**) doivent être débroussaillés sur une distance de **50 m**, sans tenir compte des limites de la propriété. Par arrêté municipal, une extension à **100 m** est possible. Les voies d'accès privé doivent également être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de **10 m**. Suite à ces opérations, les déchets doivent être évacués car secs, ils deviennent des combustibles dangereux.



N'installez pas de gouttière ou de descente en matière plastique.



Ne plantez pas de végétaux près des ouvertures de votre domicile et élaguez les arbres qui ombragent les habitations. Ne laissez aucune branche à moins de 3 m de la maison.



Équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.



N'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction (généralement entre avril et septembre) ni en cas de vent fort. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures d'interdiction en cours.



Ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolés à la maison.



Si vous disposez d'une piscine, rendez-la accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

En cas d'incendie déclaré



Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 18 ou le 112 et essayez de localiser l'incendie avec précision.



Autour de votre domicile



Arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et conservez un tuyau d'arrosage qui pourra vous servir après l'incendie.



Garez les véhicules vitres fermées contre les façades opposées à la direction du feu.



Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des secours.



Fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation. Placez en bas des portes des linges mouillés.



Mettez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées. Privilégiez les habits en coton.



N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture



Si vous le pouvez, cherchez un endroit dégagé pour y stationner.



Si le front de feu traverse la route, abritez-vous dans votre véhicule, fermez les vitres et allumez vos feux pour être visible des secours.

À pied



Recherchez un écran de protection comme un rocher ou un mur.



Placez un linge humide sur le nez et la bouche pour vous protéger des fumées.

PROTÉGER NOS FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Dossier de presse - campagne 2020

Contact presse

Ministère de l'Intérieur/DGSCGC
Lieutenant-colonel Michaël Bernier
☎ 01 45 64 46 46 / 06 62 99 14 32
dgscgc-com@interieur.gouv.fr
michael.bernier@interieur.gouv.fr

Adresse postale :
Ministère de l'Intérieur
DGSCGC
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 8

DGSCGC/Communication • Photos : Joachim Bertrand/Sécurité civile, Aurélien Charron/SDIS 41, ECPAD, François Étourneau/BMPM, Bastien Guerche/Sécurité civile, Jérôme Groisard/Dicom, F. Maume, Ministère des Armées, Francis Pellier/Dicom, Thierry Pons/SDIS 34, Julien Queffelec/SDIS 16, José Rocha/Dicom, Christophe Ruiz, SDIS 11, UIISC 1, DR. • Graphisme : Bruno Lemaistre/Sécurité civile - juin 2020.